

Image not found or type unknown



Loyers impayés depuis janvier 2009

Par **HUGUELINE**, le **06/04/2009** à **13:44**

Bonjour, Mon locataire ne paie pas son loyer. Déjà l'an dernier au mois de Juin 2008, j'ai écrit à son avocate pour mettre opposition à une rentrée d'argent du locataire suite à un procès qu'il a gagné. Son avocate m'a répondu que je n'avais pas respecté les normes mais elle m'avait adressé un chèque en remboursement des sommes dûes par son client. Celui-ci a recommencé à ne plus payer ses loyers. Puis-je refaire une opposition auprès de son avocate, sachant que mon locataire est toujours en procès (l'avocate est sa belle soeur et gère ses affaires) ?????

Par **Solaris**, le **06/04/2009** à **14:11**

Vous n'avez pas respecté les règles de forme pour cela il convient de vous adresser à un huissier de justice qui est le seul habilité à délivrer l'acte requis.